



## L'accueil et l'encadrement des adultes handicapés en Limousin en 2006

**F**in 2006, le Limousin compte 122 établissements et services destinés à la prise en charge des adultes handicapés. La capacité d'accueil est de 5 600 places. La quasi totalité des places sont occupées.

Ces établissements et services emploient environ 3 500 personnes, soit 2 800 ETP, âgées en moyenne de 43 ans. Ce sont majoritairement des femmes. Les personnes occupant une fonction pédagogique, éducative ou sociale sont les plus nombreuses. Les établissements médicalisés (maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueil médicalisés) ont les taux d'encadrement les plus élevés.

Au 31 décembre 2006, les adultes handicapés pris en charge dans ces structures spécialisées sont en moyenne âgés de 40 ans et demi. Plus de six sur dix sont des hommes. Les adultes atteints de déficiences intellectuelles sont majoritaires. La plus grande partie des adultes accueillis sont originaires de la région. 45 % travaillent dans un établissement et service d'aide par le travail.

En 2006, les établissements et services limousins spécialisés dans l'accueil des adultes handicapés ont enregistré 600 sorties. Les deux tiers des personnes sorties sont restées moins de cinq ans dans la même structure d'accueil. A leur sortie, deux sur dix travaillent, soit en milieu ordinaire soit en milieu protégé. Plus de la moitié des sortants ont leur propre logement.

Maryse Gauthier - Service statistiques et études

## L'ENQUETE ES 2006

L'enquête ES (Etablissements sociaux et médico-sociaux) existe depuis 1982 et a pour but d'interroger d'un point de vue statistique les établissements sociaux et médico-sociaux pour mieux connaître leurs caractéristiques : activité, personnel ainsi que clientèle. Depuis 1997, les établissements pour handicapés sont différenciés des établissements pour personnes en difficulté sociale. Ainsi, l'enquête ES a lieu tous les deux ans, et alterne une fois sur deux le type d'établissement interrogé.

En 2007, l'enquête s'est donc adressée aux établissements pour enfants et adultes handicapés sur leur activité en 2006. En Limousin, 122 établissements et services étaient concernés : 116 ont répondu soit un taux de réponse de 95 %.

La présente publication montre les résultats de cette enquête en Limousin pour les établissements et services pour adultes handicapés suivants :

Catégorie d'établissement	Nombre d'établissement	Taux de réponse en %
Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT ex CAT)	30	100
Centres de rééducation, réadaptation et formation professionnelle (CRP)	3	100
Centres de pré orientation pour les adultes handicapés	1	100
Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	19	100
Foyers de vie pour adultes handicapés	26	92
Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	16	94
Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM)	4	100
Foyers d'accueil polyvalents pour adultes handicapés	5	80
Etablissements expérimentaux pour adultes handicapés	1	100
Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	17	88

Les services de soins infirmiers à domicile pour personnes handicapées n'étaient pas inclus dans le champ de l'enquête

## Les établissements d'accueil



Au 31 Décembre 2006, le Limousin compte 122 établissements et services pour adultes handicapés. Le secteur privé est très présent puisqu'il gère 85 % de ces structures.

Entre 2001, année de la précédente enquête, et 2006, douze ouvertures de nouvelles structures ont eu lieu. Ainsi, le nombre de foyers d'accueil médicalisés a quadruplé alors qu'au niveau national il a progressé de 62 %. De son côté, le nombre de services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) a augmenté de 55 %. Le nombre d'établissements pouvant accueillir des adultes gravement handicapés (maison d'accueil spécialisée et foyer de vie) a augmenté de 8 %, soit quatre fois moins qu'en France. Toutefois, ces deux types d'établissement sont déjà bien représentés dans la région. Ce sont les départements les plus peuplés de la région qui recensent le plus grand nombre de structures d'accueil pour adultes handicapés : 43 % sont implantées en Haute-Vienne et 39 % en Corrèze.

En Haute-Vienne, les établissements sont concentrés à Limoges et dans les cantons alentour tandis qu'en Corrèze, ils sont surtout implantés au sud-ouest et au nord-est du département. En Creuse, leur répartition est plus disséminée. 38 % des établissements limousins accueillent des adultes handicapés incapables de travailler (foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé et maison d'accueil spécialisée) ; 25 % sont des établissements et services d'aide par le travail (ESAT), 16 % des foyers d'hébergement pour adultes handicapés travaillant soit en ESAT soit en milieu ordinaire et 14 % des SAVS. Les autres catégories d'établissement sont plus rares.

Chaque département dispose d'un éventail presque complet des différents types d'établissement pouvant prendre en charge des adultes handicapés. Les structures très spécifiques, comme le centre de pré orientation, l'établissement expérimental pour traumatisés crâniens et les trois centres de rééducation, réadaptation et formation professionnelle (CRP), sont implantées seulement en Haute-Vienne.



## LES MISSIONS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES HANDICAPES

**Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT ex CAT) :** accueille des personnes handicapées ne pouvant mener une vie professionnelle normale. Il leur offre une activité avec des conditions de travail aménagées.

**Centre de rééducation, réadaptation et formation professionnelle (CRP) :** doté de moyens techniques d'apprentissage et de formation générale, il assure une réadaptation, une rééducation ou une formation aux travailleurs handicapés en vue de l'exercice d'une profession.

**Centre de pré orientation :** à vocation interdépartementale, il reçoit pour une durée limitée des handicapés en vue de leur observation, l'évaluation de leurs potentialités et de leur orientation en liaison avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et le pôle Emploi.

**Foyer d'hébergement :** héberge en fin de journée et en fin de semaine les personnes handicapées travaillant soit en établissement de travail protégé (ESAT et entreprise adaptée) soit en milieu ordinaire ou encore en centre de rééducation professionnelle.

**Foyer de vie :** accueille des adultes gravement handicapés qui disposent

d'une certaine autonomie ne justifiant pas leur admission en MAS mais qui ne sont toutefois pas aptes à exercer un travail productif.

**Maison d'accueil spécialisée (MAS) :** reçoit des adultes handicapés n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

**Foyer d'accueil médicalisé (FAM) :** reçoit des personnes lourdement handicapées qui ne justifient pas une prise en charge complète par la sécurité sociale mais nécessitent néanmoins une médicalisation.

**Foyer d'accueil polyvalent :** dispose simultanément de places de foyer d'hébergement et de foyer de vie ou de foyer d'accueil médicalisé.

**Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) :** a pour finalité d'éviter à des adultes handicapés capables d'une certaine autonomie le placement dans des structures plus lourdes. Il a également pour mission d'aider les plus autonomes d'entre eux à acquérir une certaine autonomie, dans le travail ou dans le logement. Il s'adresse à des personnes handicapées vivant en logement individuel ou en appartement collectif et travaillant en milieu ordinaire ou en structure protégée.

## Une augmentation de la capacité d'accueil de 9 % en cinq ans

Nombre moyen de places et taux d'équipement par catégorie d'établissements au 31/12/2006 en Limousin et en France métropolitaine

Catégorie d'établissement	CORREZE		CREUSE		HAUTE-VIENNE		LIMOUSIN		FRANCE	
	Nb moyen de places	Taux d'équipement	Nb moyen de places	Taux d'équipement	Nb moyen de places	Taux d'équipement	Nb moyen de places	Taux d'équipement	Nb moyen de places	Taux d'équipement
Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT ex CAT)	49	5,7	71	5,9	69	3,9	60	4,8	74	3,2
Centre de rééducation, réadaptation et formation professionnelle (CRP)	0	0,0	0	0,0	127	2,0	127	1,0	NC	NC
Centre de pré orientation	0	0,0	0	0,0	15	0,1	15	0,04	NC	NC
Foyer d'hébergement	37	1,5	31	3,6	33	1,2	33	1,7	32	1,2
Foyer de vie	44	4,0	35	1,2	30	2,0	36	2,5	29	1,3
Maison d'accueil spécialisée (MAS)	39	2,9	49	2,4	33	0,7	39	1,7	40	0,6
Foyer d'accueil médicalisé	0	0,0	48	0,8	12	0,2	21	0,2	27	0,4
Foyer d'accueil polyvalent	48	1,2	0	0,0	28	0,3	40	0,5	NC	NC
Etablissement expérimental	0	0,0	0	0,0	12	0,1	12	0,03	NC	NC
Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	106	4,4	34	2,3	30	1,2	53	2,4	NC	0,7
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>19,7</b>	<b>44</b>	<b>16,1</b>	<b>42</b>	<b>11,5</b>	<b>46</b>	<b>14,9</b>	NC = non connu	

Source : DRASS du Limousin - enquête ES 2006 / FINISS

Au total, fin 2006, le Limousin dispose de 5 600 places pour prendre en charge des adultes handicapés, soit 9 % de plus que fin 2001. Entre ces deux dates, la région a connu un fort développement de l'offre en SAVS et en foyer d'accueil médicalisé dont le nombre de places a plus que doublé. La capacité d'accueil a également progressé dans les établissements prenant en charge des personnes lourdement handicapées : + 7 % en MAS et + 4 % en foyers de vie. Quant aux places en ESAT, elles ont augmenté de 6 %. Le Limousin ayant déjà des taux d'équipement élevés pour ces établissements, les évolutions sont plus faibles qu'au niveau national : + 35 % en MAS, + 25 % en foyers de vie et + 13 % en ESAT. Seule l'augmentation des places de foyers d'accueil médicalisés a été moins importante en France (+ 46 %) mais la région était sous équipée. La Corrèze et la Creuse sont les départements les mieux équipés de la région avec respectivement 19,7 et 16,1 places pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans. C'est le cas pour les places d'ESAT (5,7 et 5,9 places) et les places de MAS (2,9 et 2,4 places). Le département de la Corrèze est le mieux équipé quant aux foyers de vie (4 places) et aux SAVS (4,4 places). La Creuse est le département de la région le mieux équipé en foyers d'hébergement (3,6 places) : le taux d'équipement y est trois fois supérieur à celui de la Haute-Vienne et deux fois et demie supérieur à celui de la Corrèze.

Ainsi le Limousin a des taux d'équipement supérieurs à ceux de la France pour tous les types d'établissements sauf pour les foyers d'accueil médicalisés (taux de moitié inférieur à celui du niveau national).

### LES OUTILS DE MESURE

**Taux d'équipement :** calculé en divisant le nombre de places installées selon la catégorie d'établissement par la population de 20 à 59 ans ; le résultat est ensuite multiplié par 1 000 pour obtenir un taux d'équipement pour 1 000 habitants.

**Taux de rotation :** calculé en divisant le nombre d'entrées en 2006 par le nombre de présents au 31 décembre 2006.

**Taux d'occupation :** calculé en divisant le nombre de présents au 31 décembre 2006 par le nombre de places installées.

**Taux d'encadrement :** calculé en divisant le nombre d'équivalents temps plein par le nombre de places installées et en multipliant le résultat par 100.



## 80 % des places destinées à l'accueil des personnes handicapées atteintes d'une déficience intellectuelle ou psychique

Presque la moitié des places pour adultes handicapés en Limousin fin 2006 sont destinées à des personnes déficientes intellectuelles et trois sur dix à des personnes soit déficientes intellectuelles soit déficientes psychiques. Une place sur dix est affectée à l'accueil d'adultes polyhandicapés dont 71 % en MAS (11 points de plus qu'au niveau national). Les places spécifiquement prévues pour des personnes déficientes motrices (144 places), déficientes visuelles (65 places), autistes (26 places) ou traumatisées crâniennes (16 places) sont peu nombreuses.

Par ailleurs, 15 % des établissements disposent au moins d'une section spécialisée dans l'accueil des personnes handicapées vieillissantes : ils sont 20 % en Corrèze et 17 % en Haute-Vienne. Aucun établissement creusois n'a de section spécifique pour ces personnes.

L'internat est le mode d'accueil le plus répandu dans les établissements pour adultes handicapés : il représente plus de 40 % des places. C'est évidemment le mode d'accueil quasi exclusif des structures centrées sur l'hébergement : foyers d'accueil médicalisés (98 %), MAS (97 %), foyers

d'accueil polyvalents (94 %), foyers d'hébergement (85 %) et foyers de vie (84 %). Ces ratios sont plus élevés en Limousin qu'au niveau national. À côté de l'internat existe également un hébergement en dehors de la structure (4 % des places) dont disposent surtout les CRP, les foyers d'hébergement et dans une moindre mesure les foyers d'accueil polyvalents, les foyers de vie et les MAS.

L'accueil en journée totalise 38 % de l'ensemble des places : 100 % dans les ESAT, près de 50 % dans les CRP et plus du quart des places du centre de pré orientation. Ce type d'accueil est également proposé par des établissements d'hébergement : 12 % des places en foyers de vie, 2 % en MAS et en foyers d'accueil polyvalents ; il est moins développé dans la région qu'au niveau national.

Très peu de places sont réservées à l'accueil temporaire (moins de 1 % du total). Enfin, les prestations sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire concernent exclusivement les SAVS et l'établissement pour traumatisés crâniens.

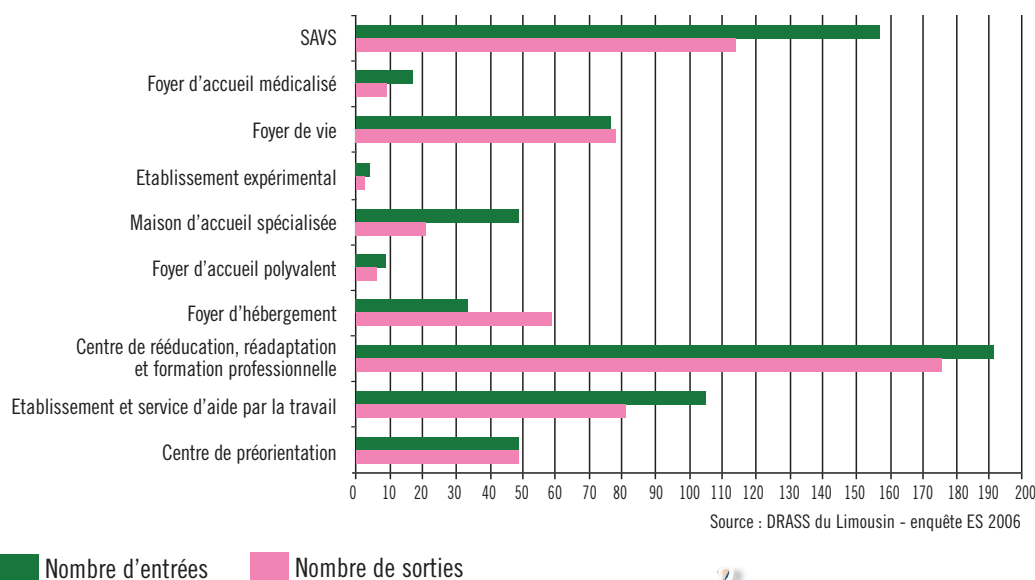
## Des taux d'occupation élevés

Taux d'occupation et taux de rotation par catégorie d'établissements répondants au 31/12/2006 en Limousin

Catégorie d'établissement	Taux d'occupation en %	Taux de rotation en %
Centre de pré orientation	100	327
Etablissement et service d'aide par le travail	101	6
Centre de rééducation, réadaptation et formation professionnelle	86	58
Foyer d'hébergement	92	6
Foyer d'accueil polyvalent	101	6
Maison d'accueil spécialisé	100	8
Etablissement expérimental pour traumatisés crâniens	150	22
Foyer de vie	99	8
Foyer d'accueil médicalisé	98	21
Service d'accompagnement à la vie sociale	104	27
<b>Total Limousin</b>	<b>99</b>	<b>14</b>

Source : DRASS du Limousin - enquête ES 2006

## Nombre d'entrées et de sorties dans les établissements et services pour adultes handicapés en Limousin selon la catégorie d'établissement en 2006



En 2006, ces établissements ont enregistré 700 entrées pour 600 sorties. Dans la quasi totalité des catégories d'établissements, les entrées en 2006 ont été supérieures ou égales aux sorties. Seuls les foyers d'hébergement et les foyers de vie ont enregistré un nombre d'entrées inférieur à celui des sorties.

De part sa mission, le centre de pré orientation a le taux de rotation le plus élevé de toutes les structures pour adultes handicapés, loin devant les autres établissements. Ensuite viennent logiquement les CRP puisque les durées de formation sont limitées. Les SAVS, les foyers d'accueil médicalisés, l'établissement pour traumatisés crâniens ont un taux de rotation compris

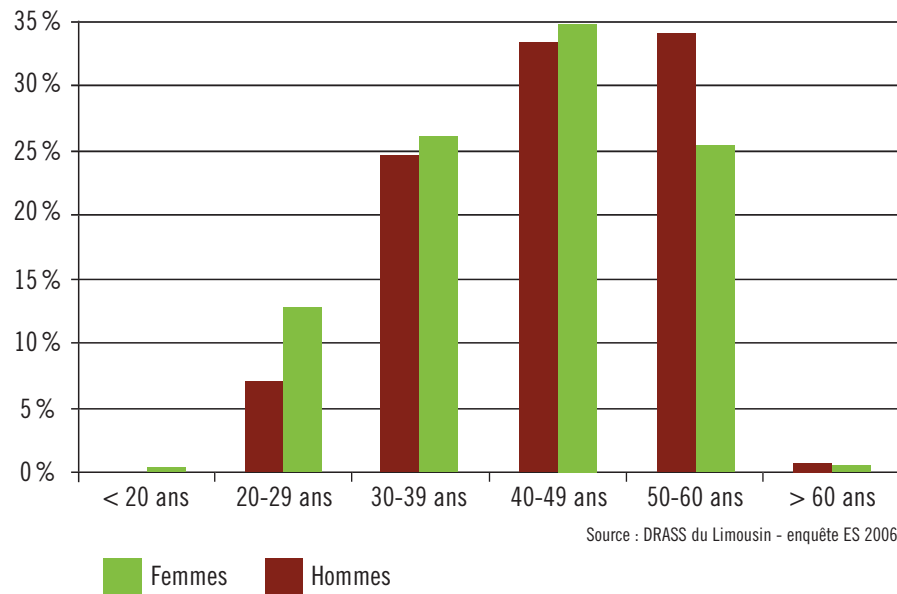
entre 20 % et 30 %. Les établissements qui ont le taux de rotation le moins élevé sont évidemment ceux qui accueillent les personnes handicapées durant une grande partie de leur vie : les ESAT, les MAS et les foyers de vie. Presque tous les établissements ont un taux d'occupation proche de 100 % voire même, pour certains, supérieur à 100 %. Pour les ESAT, le taux de

101 % s'explique par la possibilité d'accueillir à temps partiel, sur une même place, plusieurs travailleurs handicapés. Ceux-ci, au nombre de 142 (soit 8 % de l'ensemble des adultes handicapés travaillant en ESAT), sont en moyenne plus âgés que les autres travailleurs handicapés : 44 ans contre 38 ans.

## Le personnel

### Une majorité de femmes âgées en moyenne de 42 ans

Répartition des personnels des établissements et services pour adultes handicapés en Limousin selon l'âge et le sexe au 31/12/2006.

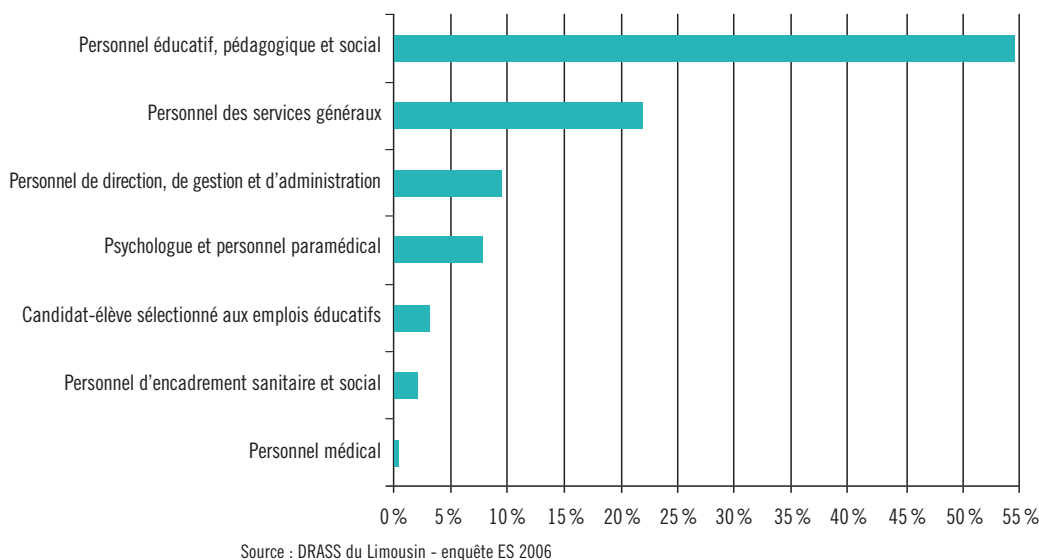


Environ 3 500 personnes travaillent dans les établissements et services pour adultes handicapés en Limousin fin 2006. Plus de six sur dix sont des femmes, proportion qui se retrouve dans les trois départements. Celles-ci sont majoritaires dans tous les types de structures à l'exception des ESAT (61 % d'hommes) et des CRP (50 % d'hommes). Elles sont également plus nombreuses dans les différentes fonctions exercées sauf dans les fonctions médicales où les hommes représentent sept médecins sur dix. L'âge moyen du personnel employé par ces établissements est de 43 ans. Les femmes sont en moyenne légèrement plus jeunes que les hommes : 42 ans contre 44 ans.

Le personnel médical est le plus âgé avec une moyenne de 51 ans. Les autres catégories de personnel ont un âge moyen supérieur à 40 ans. Seul les candidats-élèves sont plus jeunes avec une moyenne d'âge de 29 ans.

### Les personnels pédagogiques, éducatifs ou sociaux sont les plus nombreux

Répartition des ETP des personnels des établissements et services pour adultes handicapés en Limousin selon la fonction exercée au 31/12/2006.



En Limousin, fin 2006, l'ensemble de ces personnels représente 2 800 équivalents temps plein (ETP). Quel que soit le type d'établissement, les agents exerçant une fonction pédagogique, éducative ou sociale sont les plus nombreux (55 % des ETP totaux). Ils sont encore plus nombreux dans les établissements qui ne sont pas centrés sur l'hébergement : 82 % au sein du centre de pré orientation, 73 % dans les ESAT et les SAVS.

Ce sont les fonctions liées à l'éducation spécialisée qui sont les plus représentées au sein de cette catégorie de personnel (70 % des ETP).

Ensuite viennent les personnels des services généraux : 22 % de l'ensemble des ETP. C'est dans les structures d'hébergement que leur proportion est la plus grande, allant de 18 % (FAM) à 32 % (foyer d'accueil polyvalent).



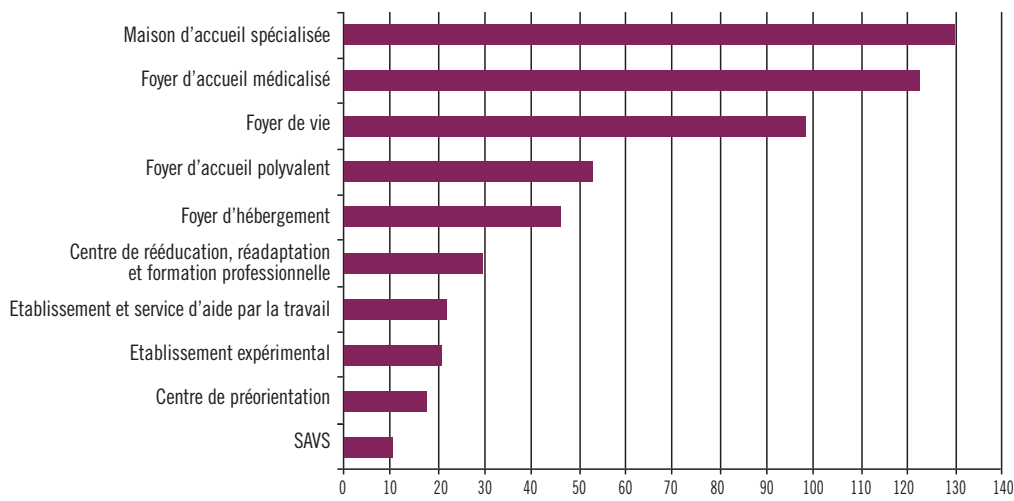
Psychologues et personnels paramédicaux représentent une part significative des établissements médicalisés : 19 % en FAM et 14 % en MAS.

Neuf agents sur dix occupent un emploi stable, soit en contrat à durée indéterminée soit en tant que titulaire de la fonction publique. Les personnes en contrat temporaire ou aidé sont proportionnellement plus nombreuses dans les établissements d'hébergement : 10 % dans les FAM, 6 % dans les MAS et 5 % dans les foyers de vie.

Fin 2006, 37 % des personnes exercent leur fonction actuelle dans le même établissement ou service depuis moins de cinq ans. Cette proportion est encore plus élevée chez les agents d'encadrement (48 %), les psychologues et personnels paramédicaux (43 %) et le personnel des services généraux (41 %). En revanche, le personnel médical est celui qui a le plus d'ancienneté : plus de la moitié exercent leur fonction depuis 10 ans ou plus dans la même structure. Ce qui est également le cas de 49 % du personnel éducatif, pédagogique et social.

## Des taux d'encadrement logiquement élevés dans les établissements médicalisés

### Taux d'encadrement pour 100 places dans les établissements et services pour adultes handicapés en Limousin au 31/12/2006



Source : DRASS du Limousin - enquête ES 2006

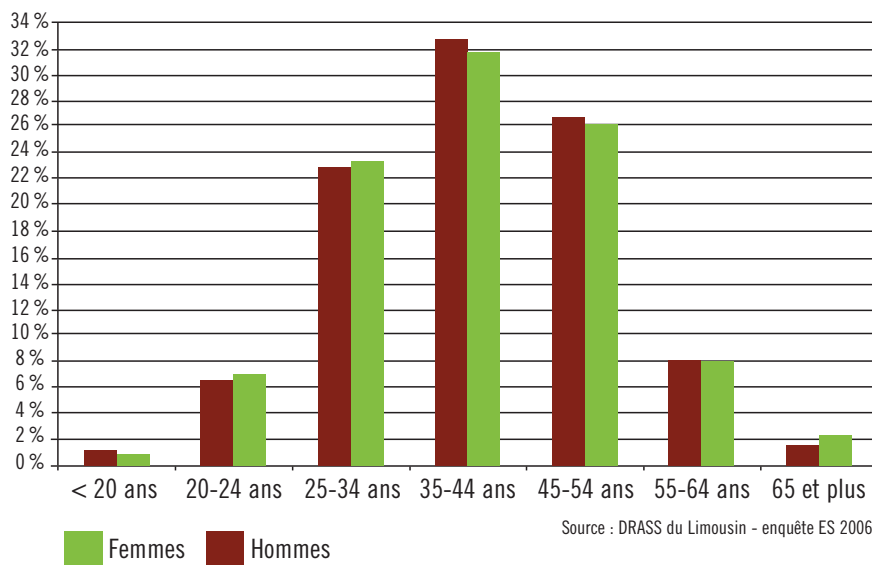
Les établissements médicalisés, dont les résidents nécessitent une assistance pour les actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance et des soins médicaux, ont les taux d'encadrement les plus élevés : 130 ETP pour 100 places en MAS et 123 ETP en FAM. Les foyers de vie, quoique non médicalisés, mais accueillant des personnes lourdement handicapées, ont un taux d'encadrement également élevé : 99 ETP pour 100 places.

Dans les autres catégories d'établissements, le taux d'encadrement est d'autant moins élevé qu'il n'y a pas d'hébergement et que la prise en charge s'adresse à des adultes handicapés plus autonomes. Globalement, le taux d'encadrement de tous ces établissements et services en Limousin est de 53 ETP pour 100 places.

## Les adultes handicapés accueillis au 31/12/2006

### Plus de six sur dix sont des hommes

#### Répartition des personnes handicapées prises en charge par les établissements et services pour adultes handicapés en Limousin selon l'âge et le sexe au 31/12/2006



Source : DRASS du Limousin - enquête ES 2006

Fin 2006, environ 4 000 adultes handicapés sont pris en charge dans les différents établissements et services spécialisés en Limousin. Ce nombre ne tient pas compte des personnes qui étaient au centre de pré orientation, exclu de cette partie de l'enquête (soit 15 personnes) ; il ne comprend qu'une fois les personnes hébergées dans un établissement et accueillies en journée dans un autre établissement de l'enquête.

Il y a presque autant d'adultes handicapés pris en charge dans des établissements corréziens (41 %) que dans ceux de la Haute-Vienne (43 %).

Les hommes sont largement majoritaires (63 %), tant au niveau des trois départements (plus de 60 % des effectifs dans chacun) qu'au sein des différents types d'établissements ou de services pour adultes handicapés. La moyenne d'âge s'élève à 40 ans et demi, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, et ce dans les trois départements de la région.

Les adultes en formation dans les CRP sont en moyenne plus jeunes (35 ans) que dans les autres structures.

4 % des adultes handicapés pris en charge en décembre 2006 ont 60 ans ou plus. Plus de la moitié d'entre eux sont résidents d'un établissement d'hébergement (foyer de vie et MAS) et plus du tiers sont suivis par un SAVS.



# Une majorité de personnes atteintes de déficiences intellectuelles

## LES DEFICIENCES

**Les déficiences intellectuelles** : comprennent le retard mental profond et sévère, le retard mental moyen, le retard mental léger et les autres déficiences de l'intelligence.

**Les déficiences du psychisme** : comprennent les déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience, les troubles de la conduite et du comportement, les déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves et les autres déficiences du psychisme.

**La déficience du langage et de la parole** : il s'agit de la déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité.

**Les déficiences auditives** : comprennent la déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db), la déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus), la déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db), la surdi-mutité, la surdi-cécité et la déficience des fonctions vestibulaire et de l'équilibration.

**Les déficiences visuelles** : comprennent la déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux et les autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel.

**Les déficiences motrices** : comprennent les déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres, l'absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres, l'absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs, le déficit de la mobilité des membres supérieurs et inférieurs homolatéraux, le déficit de la motricité des membres supérieurs, les déficiences motrices de la tête et du tronc et les autres déficiences complexes de la motricité.

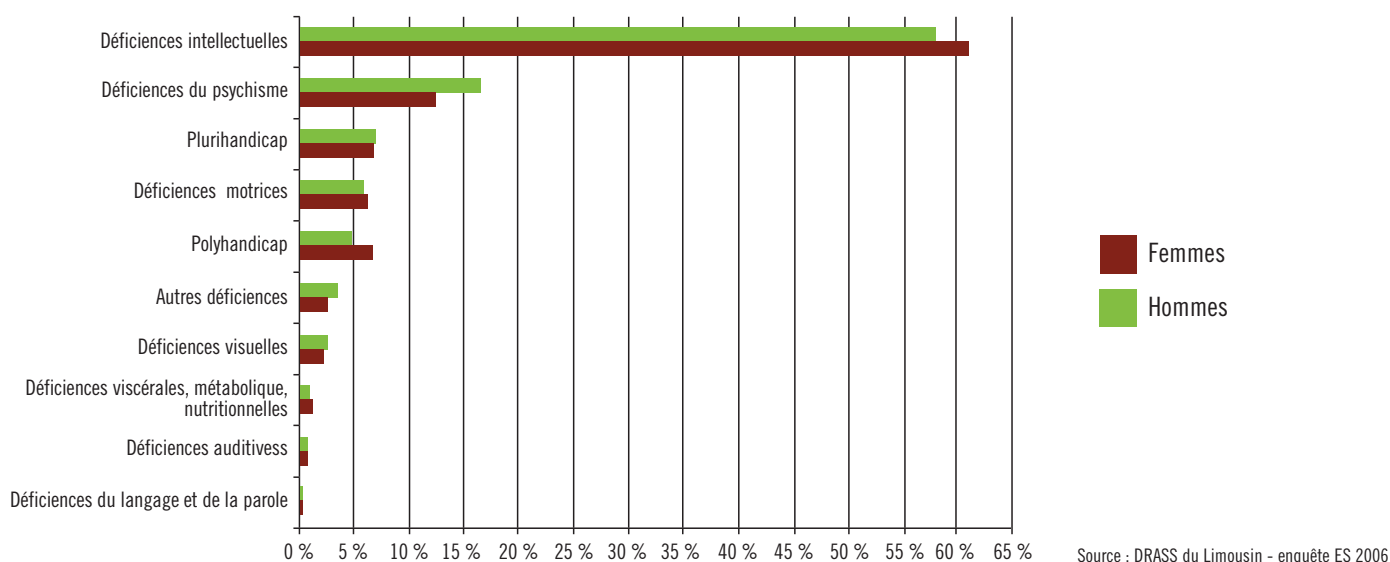
**Le plurihandicap** : il s'agit de l'existence de plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap.

**Les déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires** : non prises en compte dans les autres rubriques.

**Le polyhandicap** : associe une déficience mentale grave à une déficience motrice importante.

**Les autres déficiences** : comprennent les déficiences non désignées par ailleurs.

**Répartition des personnes handicapées prises en charge par les établissements et services pour adultes handicapés en Limousin selon la déficience principale et le sexe au 31/12/2006**



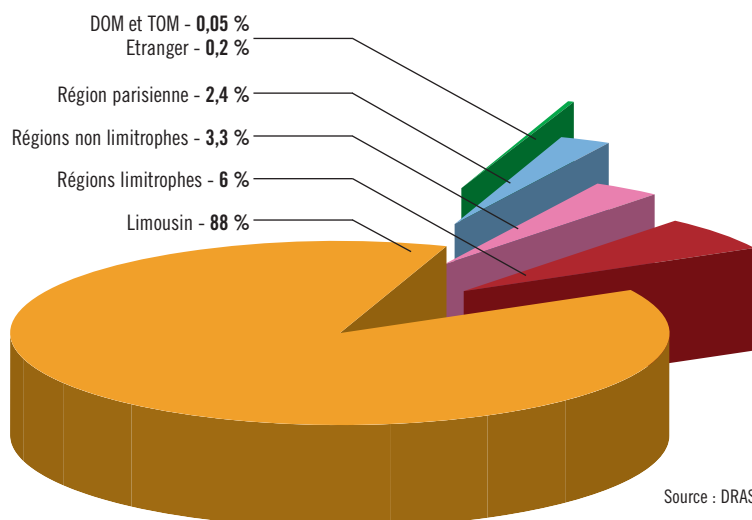
Six adultes handicapés limousins sur dix, recensés dans cette enquête, présentent une déficience intellectuelle : les femmes un peu plus que les hommes (61 % contre 58 %). Les personnes atteintes de déficience du psychisme viennent en second : elles représentent 15 % des effectifs recensés. Les hommes présentent plus souvent que les femmes cette déficience (16 % contre 12 %). 12 % des personnes accueillies souffrent de plurihandicap ou de polyhandicap (14 % des femmes et 12 % des hommes).

Plus de six adultes handicapés sur dix n'ont pas de déficience associée. Lorsque c'est le cas, il s'agit en majorité d'une déficience du psychisme.



## Une population principalement originaire du Limousin

Répartition des personnes handicapées prises en charge par les établissements et services pour adultes handicapés en Limousin selon le département de dépôt de leur dossier à la CDAH au 31/12/2006



La plus grande partie des adultes handicapés, pris en charge dans les établissements et services spécialisés en Limousin fin 2006, vient de la région. En effet, le dossier de 88 % d'entre eux a été déposé auprès de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAH) d'un des trois départements du Limousin.

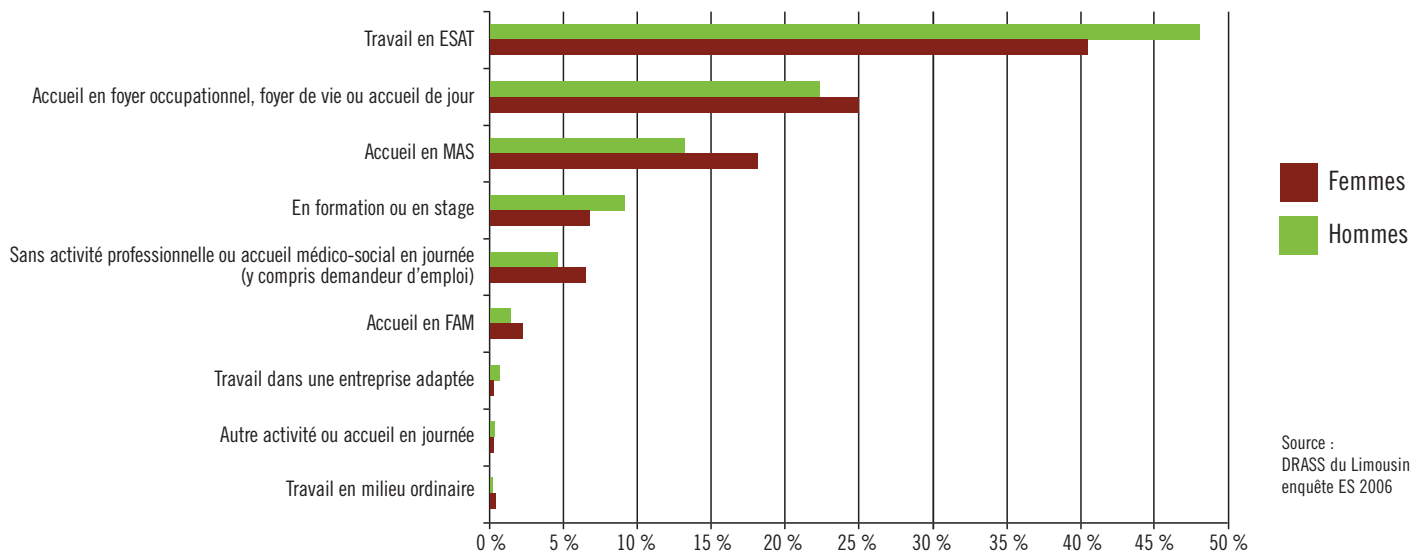
Les établissements de la région attirent aussi des personnes de régions limitrophes (6 %).

En Creuse et en Haute-Vienne (hors CRP), plus de neuf adultes handicapés sur dix sont accueillis dans un établissement du département dont ils sont originaires. Cette proportion est inférieure en Corrèze (82 %). Dans les CRP, les personnes prises en charge viennent, pour 60 %, de l'extérieur de la région.

Source : DRASS du Limousin - enquête ES 2006

## Plus de quatre sur dix travaillent dans un établissement et service d'aide par le travail

Répartition des personnes handicapées prises en charge par les établissements et services pour adultes handicapés en Limousin selon l'activité ou l'accueil en journée et le sexe au 31/12/2006



Source : DRASS du Limousin enquête ES 2006

45 % des adultes handicapés recensés par cette enquête dans la région travaillent dans un ESAT. Les hommes sont plus souvent dans ce cas que les femmes : respectivement 48 % contre 40 %. Neuf sur dix y travaillent à temps complet.

Quatre sur dix sont accueillis dans un établissement pour personnes ne pouvant pas avoir de travail productif (foyer de vie, MAS et FAM) : les femmes y sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (45 % contre 37 %).

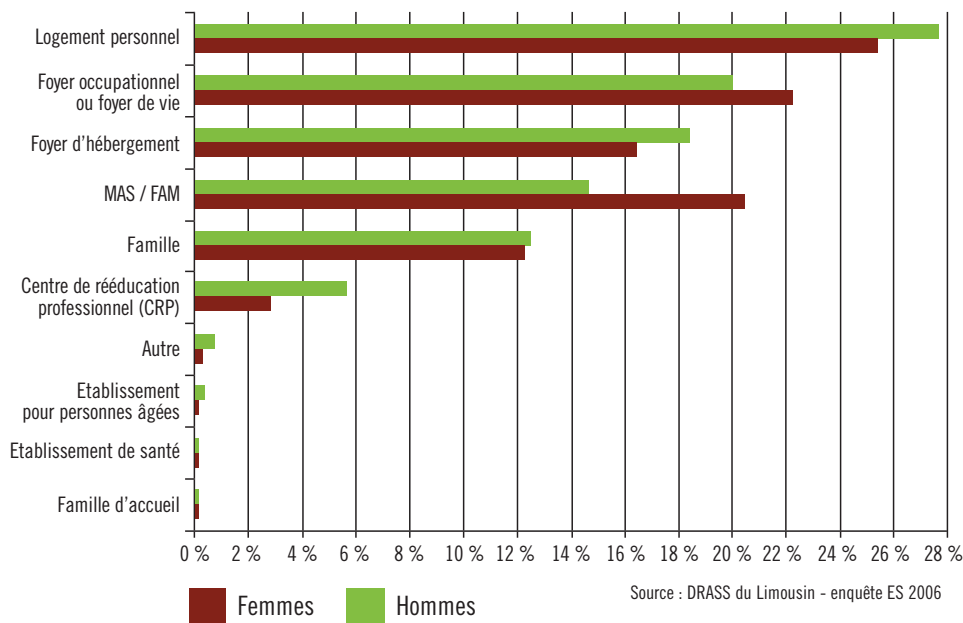
Très peu exercent une activité en milieu ordinaire (12 personnes seulement). 8 % suivent une formation ou un stage, les hommes étant plus représentés que les femmes (respectivement 9 % et 7 %).

Les personnes handicapées sans activité professionnelle et sans prise en charge médico-sociale en journée constituent 5 % des effectifs recensés : 7 % des femmes et 5 % des hommes. La plupart sont des adultes handicapés suivis par un SAVS.



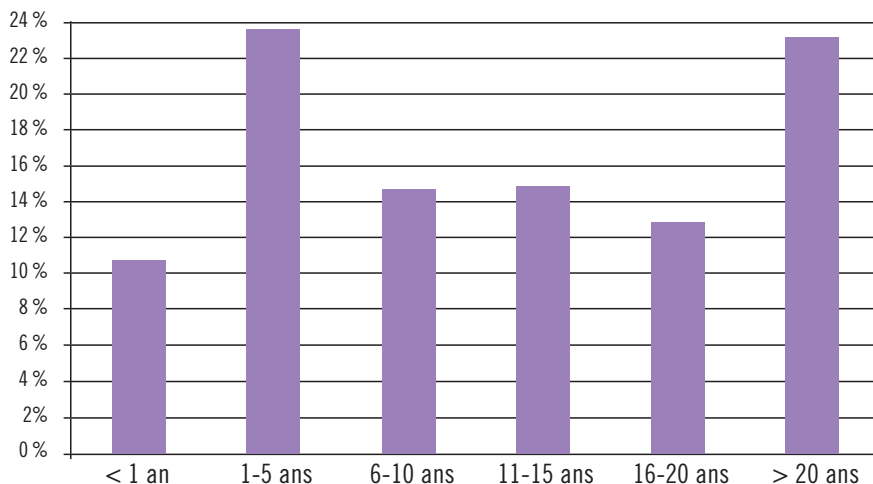
## Près de quatre sur dix sont hébergés dans un établissement spécialisé

Répartition des personnes handicapées prises en charge par les établissements et services pour adultes handicapés en Limousin selon le mode d'hébergement actuel et le sexe au 31/12/2006



Fin 2006 en Limousin, 38 % des personnes handicapées sont hébergées dans un établissement spécialisé : MAS, FAM, foyer de vie ou foyer d'accueil polyvalent. Dans ce type de structure, l'écrasante majorité des adultes accueillis sont pris en charge en permanence : 100 % en FAM, 97 % en MAS, 90 % en foyer de vie et 89 % en foyer d'accueil polyvalent. 27 % des adultes handicapés disposent de leur propre logement. Ils sont en particulier très nombreux dans ce cas, entre 43 % et 56 %, au sein des établissements et services qui prennent en charge les adultes seulement en journée : les ESAT, les CRP, l'établissement pour traumatisés crâniens et les SAVS. 18 % sont accueillis dans un foyer d'hébergement ; presque tous travaillent en ESAT. D'ailleurs, dans cette catégorie, 38 % des travailleurs handicapés ont pour domicile un foyer d'hébergement. 12 % habitent avec leur famille : ils sont nombreux parmi les personnes suivies par l'établissement pour traumatisés crâniens et les SAVS (respectivement 47 % et 38 %). Dans les ESAT, ils représentent 17 % des travailleurs handicapés.

## La moitié des adultes handicapés est prise en charge par la même structure depuis plus de dix ans



Répartition des personnes handicapées prise en charge par les établissements et services pour adultes handicapés en Limousin selon leur ancienneté dans l'établissement au 31/12/2006

La moitié des personnes accueillies fin 2006 dans les établissements et services pour adultes handicapés en Limousin est présente depuis plus de dix ans dans le même établissement. Pour 45 % d'entre elles, cela fait même plus de vingt ans. A l'opposé, 11 % des adultes handicapés ont moins d'un an d'ancienneté dans l'établissement lors de l'enquête.

En moyenne, ce sont dans les foyers de vie et les MAS que les personnes prises en charge résident depuis le plus longtemps (15 ans). Respectivement 33 % et 28 % des adultes y sont accueillis depuis plus de 20 ans.

L'ancienneté moyenne des travailleurs handicapés en ESAT est de 13 ans, soit 1,5 an de plus que la moyenne française. Un quart y travaille depuis plus de vingt ans. Plus de la moitié des adultes handicapés ont été admis dans les établissements enquêtés avant 25 ans, soit à un âge encore proche de la fin de prise en charge des établissements pour enfants handicapés. D'ailleurs, 17 % y sont entrés avant l'âge de 20 ans. Hommes et femmes ont été

admis en moyenne au même âge : 28 ans.

L'âge moyen à l'entrée est plus élevé pour les personnes prises en charge par des structures d'accueil en journée : 41 ans dans l'établissement pour traumatisés crâniens, 36 ans dans les SAVS et 34 ans et demi dans les CRP. Dans les établissements qui accueillent des adultes plus lourdement handicapés, ceux-ci étaient en moyenne âgés de près de 30 ans lors de leur admission : 29 ans en FAM, 28 ans en foyers de vie et en foyers d'accueil polyvalents et 27 ans en MAS.

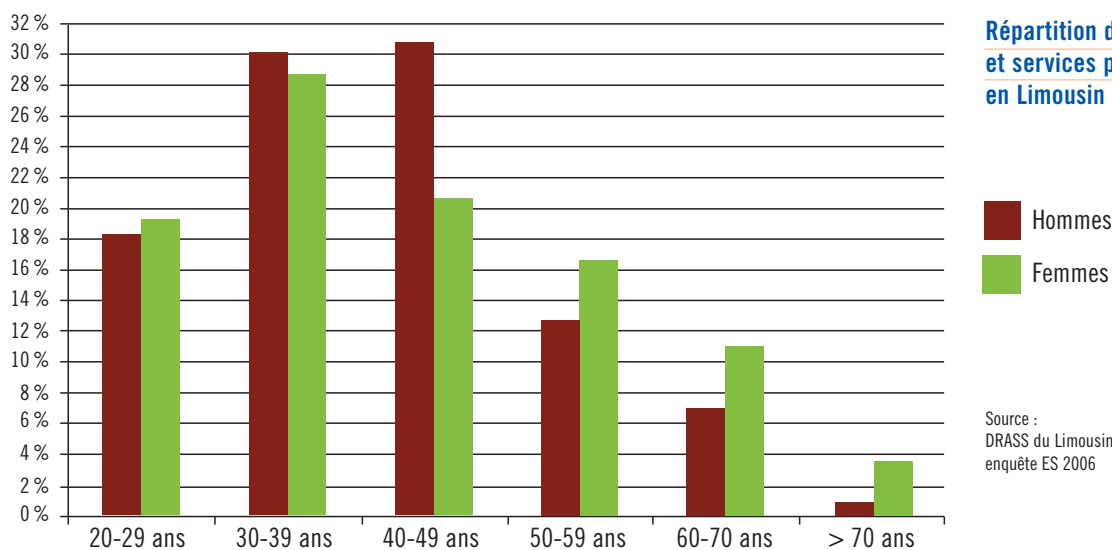
L'âge moyen à l'entrée le moins élevé se rencontre dans les ESAT et les foyers d'hébergement : 25 ans, soit 3 ans et demi de moins qu'au niveau national pour les ESAT.

La moyenne d'âge à l'entrée dans les établissements creusois est inférieure à celles des deux autres départements : 25 ans contre 28 ans en Corrèze et 29 ans en Haute-Vienne



# Les sorties en 2006

## Des sortants âgés en moyenne de 42 ans



Répartition des sorties des établissements et services pour adultes handicapés en Limousin selon le sexe et l'âge en 2006

Source :  
DRASS du Limousin  
enquête ES 2006

En 2006, les établissements ou services pour adultes handicapés de la région ont enregistré 600 sorties. Seules 500 d'entre elles ont fait l'objet d'informations détaillées ; en effet, ces détails n'étaient demandés, dans l'enquête, ni pour les sorties du centre de pré orientation ni pour celles d'accueil temporaire.

De plus, comme une même personne peut être prise en charge simultanément dans plusieurs structures (par exemple en foyer d'hébergement et en ESAT), elle peut par conséquent aussi sortir en même temps de plusieurs structures au cours de la même année. Le nombre réel de personnes sorties est donc inférieur au nombre de sorties comptabilisées.

Plus de six sorties sur dix concernent des hommes, proportion identique à celle des hommes handicapés pris en charge fin décembre 2006 dans les établissements de la région. Elle est légèrement plus importante en Corrèze (64 %) que dans les deux autres départements (60 %).

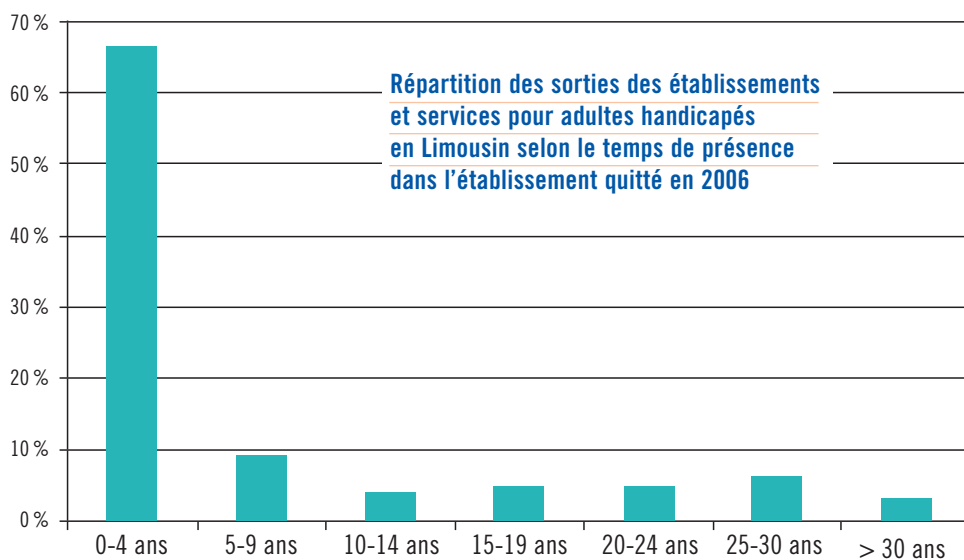
Les sorties sont plus nombreuses dans les structures qui n'assurent pas une prise en charge permanente des personnes handicapées. Ainsi, les CRP totalisent 34 % des sorties et les SAVS 22 %. Viennent ensuite les sorties d'ESAT (15 %) :

dans ce cas, il faut tenir compte du départ à la retraite des travailleurs handicapés atteignant l'âge limite. Le nombre de sorties de foyers de vie et de foyers d'hébergement dépasse 10 % tandis qu'il est bien moindre dans les autres catégories d'établissements.

En moyenne, l'âge à la sortie de ces établissements est de 42 ans : les femmes sont de deux ans plus âgées que les hommes (43 ans contre 41 ans). Les personnes sorties des établissements creusois sont les plus âgées (49 ans en moyenne) : cela s'explique en partie par leur temps de présence beaucoup plus long dans l'établissement que dans les deux autres départements (plus de 18 ans et demi contre 6 ans et demi en Corrèze et 5 ans et demi en Haute-Vienne). La moyenne d'âge des sortants est de 44 ans en Corrèze et de 43 ans en Haute-Vienne (hors CRP). Les sortants de CRP sont plus jeunes : ils ont 37 ans en moyenne.

Parmi les sortants, près de 30 % ont une déficience intellectuelle (moitié moins que les adultes handicapés présents dans les établissements et services fin 2006), 22 % une déficience motrice et 16 % une déficience du psychisme.

## Les deux tiers des sortants sont restés moins de cinq ans dans l'établissement



Source : DRASS du Limousin - enquête ES 2006

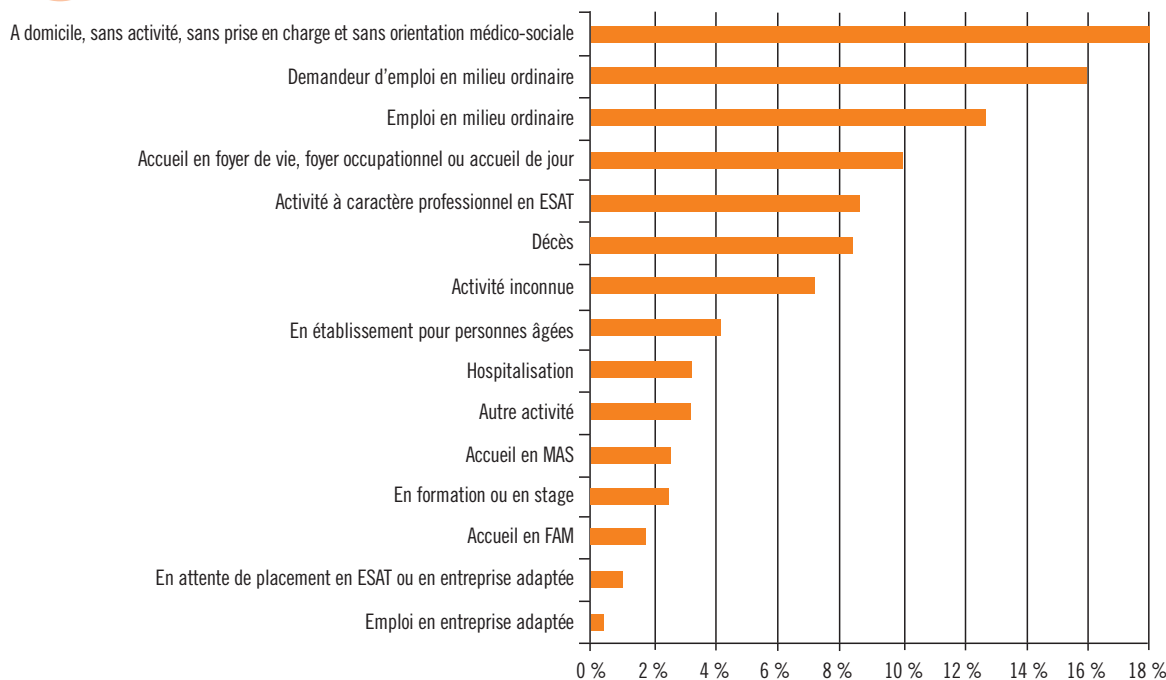
Les deux tiers des personnes sorties en 2006 des établissements limousins sont restées moins de cinq ans dans l'établissement ou le service. La totalité voire la quasi totalité des sortants de l'établissement pour traumatisés crâniens et des CRP est dans ce cas. Il en va de même pour les personnes qui ne sont plus prises en charge par un SAVS (89 %). Dans ce type de structure, le temps moyen de présence des sortants est inférieur à deux ans.

Les personnes sorties des foyers d'accueil polyvalents sont également nombreuses à être restées moins de cinq ans (57 %) : le temps moyen de présence dans ces établissements est de sept ans.

Les sortants sont restés plus longtemps dans les autres établissements, notamment dans les foyers d'hébergement : le temps moyen de présence y est le plus élevé (17 ans).



## Deux sortants sur dix travaillent



Répartition des sorties des établissements et services pour adultes handicapés en Limousin selon l'activité après la sortie de l'établissement en 2006

Source : DRASS du Limousin enquête ES 2006

A leur sortie en 2006 des établissements spécialisés, 22 % des adultes handicapés du Limousin ont une activité professionnelle. Plus de la moitié l'exerce dans le milieu ordinaire du travail ; la plupart d'entre eux sortent des CRP. Les autres travaillent en ESAT ou plus rarement en entreprise adaptée. Presque autant de personnes sorties sont à la recherche d'un emploi, en formation ou en stage. Plus de huit sur dix demandeurs d'emploi ou stagiaires viennent des CRP. 18 % sont à domicile, sans activité, sans prise en charge et sans orientation médico-sociale. C'est le cas d'un tiers des sortants de SAVS et de 30 % des sortants d'ESAT. 14 % sont accueillis dans un établissement d'hébergement pour des personnes handicapées ne pouvant pas travailler (MAS, FAM ou foyer de vie). Plus de quatre sur dix viennent déjà du même type d'établissement. 22% sortent d'un ESAT et 19% d'un

foyer d'hébergement, ce qui dénote une détérioration de leur état de santé. 11 % étaient auparavant pris en charge par un SAVS.

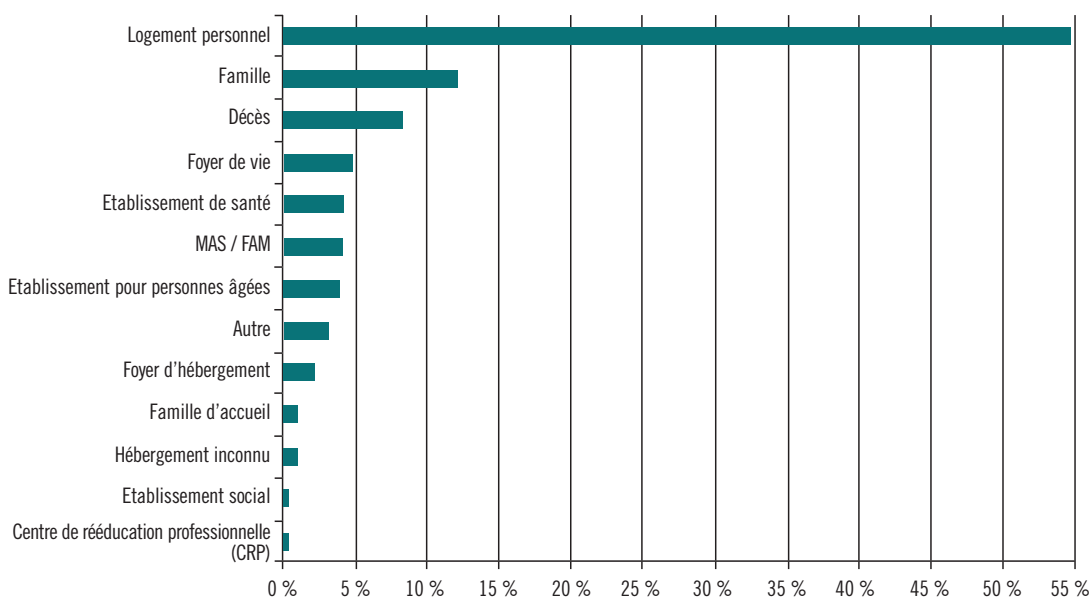
Enfin, 8 % sont décédés. Les personnes décédées étaient âgées en moyenne de 52 ans. Les hommes sont décédés plus jeunes que les femmes, à 49 ans en moyenne contre 57 ans.

La moitié des sorties de MAS sont des décès (48 % au niveau national). Ce pourcentage élevé s'explique par la gravité des handicaps et de l'état de santé des résidents de MAS. Le pourcentage de décès est bien moindre dans les autres catégories d'établissement.

Moins de 5 % ont été admis dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées. Ces sortants ont la moyenne d'âge la plus élevée : 62 ans. Ils viennent d'ESAT, de foyers d'hébergement, de foyers de vie et de SAVS.

## Plus de la moitié des sortants disposent d'un logement personnel

Répartition des sorties des établissements et services pour adultes handicapés en Limousin selon l'hébergement après la sortie de l'établissement en 2006



En Limousin, 55 % des personnes sorties habitent dans un logement personnel. 62 % d'entre elles étaient déjà dans ce cas avant leur sortie et 30 % étaient auparavant hébergées par les CRP. Un petit nombre vivait en foyers d'hébergement avant leur sortie. 12 % de sortants vivent en famille. Pour la plus grande part, c'était déjà le cas avant leur sortie. D'autres résidaient auparavant dans un foyer d'hébergement.

9 % des sortants sont accueillis dans un établissement d'hébergement pour personnes lourdement handicapées (MAS, FAM ou foyer de vie). Pour le plus grand nombre (91 %), il s'agit d'un changement de type d'hébergement. Ainsi, 43 % ont quitté un foyer d'hébergement pour un foyer de vie et 35 % un foyer de vie pour un établissement médicalisé (MAS ou FAM). Ces personnes sont plus âgées de quatre ans que la moyenne régionale.

Source : DRASS du Limousin - enquête ES 2006



Le service statistiques et études  
de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales du Limousin  
tient à remercier l'ensemble des établissements et services pour adultes handicapés  
qui ont participé à l'enquête ES 2006.

DRASS DU LIMOUSIN  
SERVICE STATISTIQUES ET ETUDES  
24, RUE DONZELOT  
87037 LIMOGES CEDEX

TELEPHONE : 05 55 45 80 57  
TELECOPIE : 05 55 45 80 50  
COURRIEL : [dr87-statistiques@sante.gouv.fr](mailto:dr87-statistiques@sante.gouv.fr)

Directeur de la publication :

**Françoise Delaux**

Rédactrice en chef :

**Véronique Livertout**

Mise en page et impression :

**Atelier Graphique**

23, rond-point du Coudert  
87100 Limoges - 05 55 50 68 22

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

ISSN 1773-9888  
Dépôt légal avril 2009